



Capital Croissance

— CLUB D'ENTREPRENEURS —

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Version du 27/09/2023

1) Nos engagements

a. Notre approche

Capital Croissance vise une création de valeur à long terme tant financière qu'extra financière à destination de l'ensemble des parties prenantes à son activité d'investissement : ses souscripteurs, ses participations en y incluant leurs salariés et équipes dirigeantes et la société au sens large, mais également l'ensemble de ses partenaires. Capital Croissance développe ainsi une approche d'investisseur responsable convaincu qu'une croissance intégrant des critères de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) permet une création de valeur pérenne pour tous.

Ayant vocation à être actionnaire de référence au capital des entreprises dans lesquelles ses fonds sous gestion investissent, Capital Croissance souhaite s'appuyer sur sa responsabilité d'actionnaire pour promouvoir les meilleures pratiques sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Conscient que cette démarche doit s'inscrire dans le long terme par la mise en place d'une action structurante, Capital Croissance adopte une approche dynamique qui repose sur l'identification d'axes de progrès, la définition d'objectifs précis et la mise en place d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour en mesurer l'atteinte.

L'engagement de Capital Croissance est multiple :

- via la mise en place de nombreuses initiatives au sein de la société de gestion afin d'en assurer l'exemplarité : création d'un "Board RSE", réalisation d'un bilan carbone, d'un audit RSE, définition et mise en œuvre d'un plan d'action global, formation et sensibilisation des équipes, achats responsables, attention portée à la parité, etc.
- via la mise en place d'audits RSE préalablement à tout investissement (cf. détails 3)b.iii)
- via l'accompagnement des participations en portefeuille sur les sujets RSE et la mise en place, dans la mesure du possible, pour les nouveaux véhicules d'investissement, d'un Comité RSE dédié et de plans d'actions RSE pour les participations
- via le financement et l'accompagnement d'associations dans 5 domaines grâce au fonds de dotation Ouréa et au mécénat de compétences : l'entrepreneuriat, l'environnement et l'alimentation durable, l'éducation et l'insertion, les actions à caractère social & solidaire, la santé

En particulier, Capital Croissance a identifié 4 enjeux prioritaires communs à la société de gestion et aux participations des fonds sous gestion :

- La réduction de l’empreinte carbone
- L’égalité professionnelle femme/homme et la diversité
- La qualité de vie au travail
- L’actionnariat salarié

b. Notre adhésion aux standards internationaux et associations professionnelles



Par la signature des Principes de l’Investissement Responsable (PRI) en 2012, Capital Croissance affirme ainsi son engagement dans la mise en place et le développement de politiques ESG à l’échelle de la société de gestion et des entreprises accompagnées.



Conscient que le dérèglement climatique représente une réelle menace pour l’économie, la société et les écosystèmes, Capital Croissance est signataire du manifeste iCi France, soutenu par France Invest, et participe au groupe de travail associé. En rejoignant cette initiative, Capital Croissance affirme sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique en atténuant les émissions de carbone de ses participations et en intégrant systématiquement une analyse des risques liés au changement climatique dans le processus d’investissement (cf. détail en 1.b., 1.c.)



Désireux de contribuer à la progression de toute la profession sur l’ensemble des sujets liés à la RSE, plusieurs membres de l’équipe de Capital Croissance contribuent aux différents groupes de travail de France Invest sur ces thématiques :

- Commission ESG
- Commission Climat
- Commission Talents & Diversité
- Commission Impact

c. Conformité aux normes et réglementations en matière de durabilité

La politique de durabilité détaillée ci-après répond aux exigences du règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR ») ainsi que de l'Article 29 de la Loi Energie-Climat. Afin de répondre à ces obligations de transparence, nous publierons annuellement une actualisation de notre démarche générale en matière de durabilité et d'intégration des critères RSE et risques en matière de durabilité dans les processus de décision d'investissement.

2) Notre gouvernance

- La Gouvernance de Capital Croissance est assurée au travers de plusieurs instances :
 - o Le **Comité Exécutif**, composé du Président de la société et des autres membres nommés par le Président, qui décide des orientations stratégiques de la société, de son organisation et des politiques d'investissement
 - o Un **Comité d'Investissement** pour chaque fonds, qui décide des investissements et désinvestissements
 - o Des **Comités Consultatifs d'Investissement**, composés de professionnels du capital-investissement et de l'univers des PME et ETI, se réunissent pour donner un regard extérieur sur les investissements proposés
 - o Le **Comité Stratégique**, composé de personnalités issues du monde des affaires, externes à la société, a une fonction consultative sur la stratégie et l'organisation de la société de gestion
- Gouvernance RSE : Afin de nous accompagner à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, Capital Croissance a mis en place :
 - o Une Responsable RSE, pour accompagner la société de gestion à structurer sa démarche, mettre en place et suivre les actions RSE
 - o Celle-ci coordonne un Board RSE au niveau de la société de gestion, composé de plusieurs membres de l'équipe Capital Croissance, et également d'au moins 2 membres externes qualifiés sur les thématiques d'investissement, de gestion des PME/ETI et sur les sujets RSE
- L'ensemble des équipes d'investissement et des fonctions support est formé sur les enjeux RSE, les risques de durabilité et leur prise en compte
- La politique de rémunération de Capital Croissance intègre également la prise en compte des risques de durabilité (en cours de rédaction)

3) L'intégration des principes de durabilité

a. Identification des opportunités d'investissement

Au moment de l'identification d'opportunités d'investissement (réception de dossiers), les entreprises opérant dans les secteurs suivants sont systématiquement exclues :

- Extraction du charbon ou production d'électricité via une centrale au charbon
- Extraction de pétrole
- Production, vente ou commerce du tabac et produits connexes
- Production ou vente d'armes controversées
- Pornographie
- Jeux de hasard

Une première analyse des principes de durabilité est également réalisée et toute entreprise comportant un risque de durabilité trop important ou des incidences négatives trop fortes sera écartée.

b. Pré-investissement

i. Au moment de la note préliminaire d'investissement ("NPI")

Nous identifions les principaux enjeux ESG de la société étudiée sur la base des enjeux matériels identifiés pour celle-ci, ainsi que la maturité de l'entreprise sur ces critères :

- Sensibilité ESG et certifications
- Durabilité – Environnement
- Durabilité – Social et Gouvernance
- Diversité
- Qualité de vie au travail
- Actionnariat salarié

ii. Au moment de la note de comité d'investissement ("NCI")

Nous mettons en place une méthodologie détaillée de mesure des risques de durabilité sur la base de plusieurs échanges dédiés avec les dirigeants de la société et d'une analyse documentaire poussée. Cette méthodologie permet d'appréhender et coter les risques de durabilité ainsi que les principales incidences négatives de l'investissement potentiel, et les divise en 6 thèmes, eux-mêmes scindés en plusieurs sous-thèmes :

- Gouvernance
 - Pilotage RSE
 - Certifications
 - Politique anti-corruption
 - Présence de personnalités externes dans les organes de gouvernance
 - Présence de femmes dans les instances de décision
- Environnement – Climat (en adéquation avec les engagements pris lors de la signature de l'Initiative Climat Internationale)
 - Empreinte carbone
 - Risque climatique
 - Energie
 - Bâtiments
 - Transports
 - Ecoconception
 - Conformité
- Environnement – Autre
 - Biodiversité
 - Eau
 - Déchets
- Social
 - Turnover
 - Absentéisme et accidents du travail

- Formation et évolution professionnelle
- Baromètre social et qualité de vie au travail
- Diversité et inclusion
- Intéressement et actionnariat salarié
- Sociétal
 - Philanthropie
 - Mécénat de compétences
- Achats
 - Achats Responsables
 - Due diligences fournisseurs

iii. Dans les due diligences

- Audit social
- Audit RSE : celui-ci est demandé systématiquement pour tous les véhicules d'investissement créés depuis 2021, et pour les anciens véhicules, en cas d'exclusivité pré-investissement

De plus, dans le cadre de l'initiative Climat International, Capital Croissance analyse également plus en profondeur l'impact climatique des entreprises analysées :

- L'entreprise est-elle concernée par une réglementation carbone/climat ?
- Certains de ses donneurs d'ordres (administration, grands groupes...) ont-ils déjà exprimé des attentes en termes de stratégie climat ?
- Une partie de la chaîne de valeur est-elle située dans une zone géographique à risque climatique élevé ?
- Une partie des partenaires commerciaux (fournisseurs, sous-traitants, distributeurs...) sont-ils concernés par une réglementation carbone ou climat ?
- L'entreprise ou son secteur industriel, a-t-il récemment fait l'objet d'une controverse en lien avec le sujet carbone/climat ?
- Les conditions de marché de l'entreprise sont-elles sensibles aux enjeux du climat et de l'énergie (dépendance, concurrence, enjeux technologiques, etc.) ?
- L'entreprise a-t-elle réalisé un bilan carbone volontaire (scopes 1, 2, 3) ?

c. Dans les pactes d'actionnaires

Nous intégrons systématiquement une clause RSE dans les pactes d'actionnaires. Elle mentionne la prise en compte des enjeux RSE dans l'exercice de leur activité, et la mise en place de mesures de contrôle appropriées pour assurer le respect de cet engagement.

Par ailleurs, dans le cadre du fonds Edelweiss Transition & Impact, les pactes d'actionnaires mentionnent le plan d'action RSE mis en place de manière systématique et, le cas échéant, l'alignement d'une partie du Management Package des dirigeants sur l'atteinte des objectifs de ce plan d'action.

d. Période de détention

i. Ambition

Promouvoir une gouvernance exemplaire et responsable

L'équipe de Capital Croissance est convaincue que la pérennité et la crédibilité des entreprises sont étroitement liées à la mise en place d'une gouvernance exemplaire, ainsi qu'à la prise en compte par l'entreprise de l'ensemble de ses parties prenantes, de ses collaborateurs jusqu'à l'ensemble de l'environnement dans lequel elle exerce son activité. Ainsi, Capital Croissance s'engage à accompagner toutes ses participations dans leurs enjeux RSE, qu'ils soient sociaux, environnementaux ou de gouvernance.

Dès l'entrée au capital, Capital Croissance s'attache à accompagner les participations dans la structuration d'organes de gouvernance équilibrés et transparents et via le renforcement de leur équipe de direction si nécessaire. Notre politique d'engagement actionnarial (consultable sur [ce lien](#)) illustre cet engagement ainsi que notre volonté de prendre en compte les enjeux RSE dans nos choix de gouvernance.

Capital Croissance considère également que l'actionnariat salarié et l'intéressement des salariés d'une entreprise à son capital renforcent leur cohésion et permet de mieux les associer à la stratégie et à la performance.

A ce titre, Capital Croissance s'engage à promouvoir et encourager l'ouverture de l'actionnariat des participations à leurs salariés au moment de son entrée au capital.

Réduire les impacts sur l'environnement

Dans un contexte de dérèglement du climat, de raréfaction des énergies fossiles et d'accumulation exponentielle des déchets, l'équipe de Capital Croissance est consciente de la nécessité pour les entreprises qu'elle accompagne de mettre en place une réelle politique de transition pour réduire leurs émissions de carbone et leur impact sur leur environnement et la biodiversité. Dès l'entrée au capital, Capital Croissance s'engage à identifier les leviers de réduction des émissions de gaz à effets de serre au sein de ses participations et à accompagner celles-ci à les actionner.

Capital Croissance s'engage à mettre en place dans les sociétés qu'elle accompagne un plan d'amélioration de leur impact environnemental et des indicateurs de suivi dudit plan pour en mesurer les améliorations ; la revue de l'avancée de ce plan d'actions (et des indicateurs de suivi) sera inscrite à l'ordre du jour d'un Comité Stratégique ou Conseil de Surveillance au minimum une fois par an.

Promouvoir un cadre professionnel respectueux et égalitaire

L'équipe de Capital Croissance a la conviction que la principale valeur des entreprises réside dans leur capital humain, ce qui implique le respect de conditions de travail, de santé et de sécurité optimales pour les salariés. A ce titre, Capital Croissance s'engage à mettre en place dans les sociétés qu'elle accompagne des indicateurs quantitatifs de suivi pour en mesurer les améliorations et que la revue de ces éléments soit inscrite à l'ordre du jour d'un Comité Stratégique ou Conseil de Surveillance au minimum une fois par an.

De plus, l'égalité professionnelle homme/femme est une responsabilité sociétale de l'entreprise et un facteur de croissance pérenne par son apport en diversité, ce qui implique de mettre en place une politique managériale favorisant une meilleure égalité de carrière et de salaire entre les hommes et

les femmes. Dans ce contexte, Capital Croissance s'engage à suivre dans les sociétés qu'elle accompagne la part de femmes dans les effectifs, l'index d'égalité professionnelle et les mesures mises en place pour encourager la diversité, et d'en mesurer les améliorations lors d'au moins un Comité Stratégique ou Conseil de Surveillance par an.

i. Evaluation

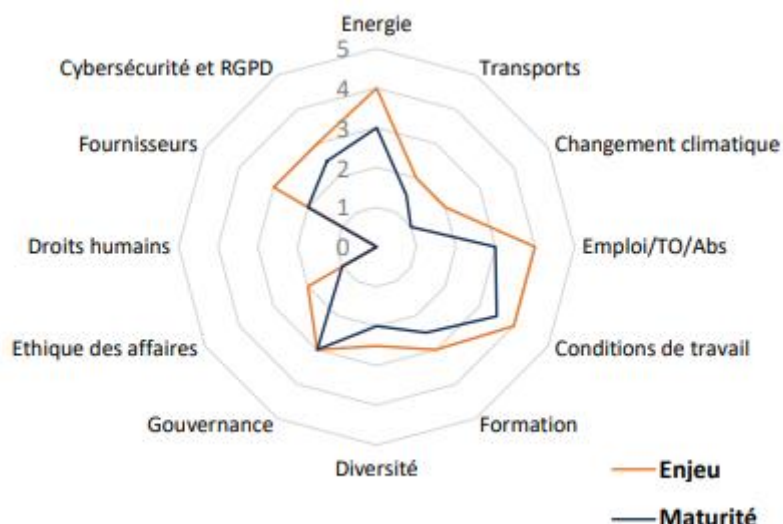
Afin de mesurer l'avancement de nos participations sur ces différentes thématiques, un reporting RSE des participations des fonds en phase d'investissement est réalisé chaque année par un consultant externe et/ou par la Responsable RSE interne à la société de gestion afin de faire un état des lieux des risques de durabilité de l'entreprise (enjeu et maturité de l'entreprise sur le sujet). Ce reporting est transmis chaque année à nos souscripteurs.

Il analyse les thématiques ci-après :

- Environnement
 - o Politique environnementale
 - o Energie
 - o Transports
 - o Changement climatique
- Social
 - o Emploi/TO/Absentéisme
 - o Accidentologie
 - o Formation
 - o Diversité
 - o Avantages sociaux
- Gouvernance
 - o Gouvernance opérationnelle
 - o Gouvernance actionnariale
 - o Gouvernance RSE
 - o Ethique des affaires
 - o Cybersécurité et RGPD
- Supply chain
 - o Achats responsables

L'analyse permet de donner lieu à une matrice de risque sur 12 axes majeurs. Enjeu et maturité de l'entreprise sont cotés sur 5 (0 = pas d'enjeu/faible maturité ; 5=fort enjeu/forte maturité) et plus l'écart entre l'enjeu et la maturité de l'entreprise sur celui-ci est élevé, plus cela constitue un risque.

Exemple de matrice de risque



Capital Croissance a recruté une Responsable RSE dédiée à l’accompagnement des participations afin d’ouvrir un dialogue sur les pistes d’action identifiées dans ces reportings et mettre en place une démarche d’amélioration, mais également à aller plus loin pour structurer une démarche RSE cohérente et ambitieuse.

e. Sortie du capital

Au moment de sa sortie du capital, Capital Croissance met à disposition les informations ESG de la structure aux acquéreurs.

Capital Croissance encourage également un partage de la valeur créée aux salariés de la participation concernée au moment de la sortie, quand cela est possible.

Enfin, à cette occasion, un bilan des actions RSE et des principales réalisations en la matière depuis l’entrée au capital des fonds gérés par Capital Croissance est réalisé, pouvant servir de base, le cas échéant, à la détermination du “carried-interest RSE” des équipes d’investissement de Capital Croissance.

4) Nos fonds intégrant des objectifs ESG (Article 8 SFDR)

Notre fonds Edelweiss Transition & Impact I (fonds classifié Article 8 au sens de la réglementation SFDR) a pour objectif de définir un plan d’action pour toutes les participations sur 4 thématiques :

- Réduction de l’empreinte carbone
- Parité femme-homme
- Amélioration de la qualité de vie au travail
- Renforcement de l’actionnariat salarié

Afin de suivre et d’évaluer ces plans d’action, un Comité RSE composé d’acteurs indépendants et experts des thématiques de RSE a été réuni.

Le processus de définition d’évaluation du plan d’action inclut 7 étapes :

- 1) Au moment de l'investissement : définition d'objectifs RSE par Capital Croissance en coopération avec le management de la participation
- 2) Validation et / ou réévaluation de ces objectifs par le Comité RSE en séance (1 droit de vote par membre)
- 3) Envoi du plan d'action finalisé après itération avec le management de la participation, pour approbation définitive par le Comité RSE
- 4) Mise en place et suivi du plan d'actions par la participation durant la durée de détention avec l'accompagnement de l'équipe d'investissement et de la Responsable RSE de Capital Croissance, ainsi qu'un budget dédié aux participations sur ces thématiques (jusqu'à 75.000€ par participation)
- 5) Chaque année : une revue des actions RSE engagées est effectuée
- 6) Au moment de la sortie : attribution d'une note sur 25 pour chaque pilier (soit une note sur 100 au global) par les membres du Comité RSE en fonction des résultats obtenus sur chacun des objectifs
- 7) A la clôture du fonds : calcul de la moyenne des notes par pilier pour obtenir une note globale. Cette note déterminera la part de « *carried-interest RSE* » qui sera alloué à l'équipe d'investissement.

A noter que les dirigeants des participations sont, dans la mesure du possible, également intéressés financièrement à la performance RSE liée au plan d'actions.

Par ailleurs, notre véhicule Edelweiss Transition & Impact I est labellisé « Relance » par les autorités françaises et s'est engagé à ce titre de respecter la Charte du label. Par ailleurs, un reporting semestriel est mis en ligne dans ce cadre.